

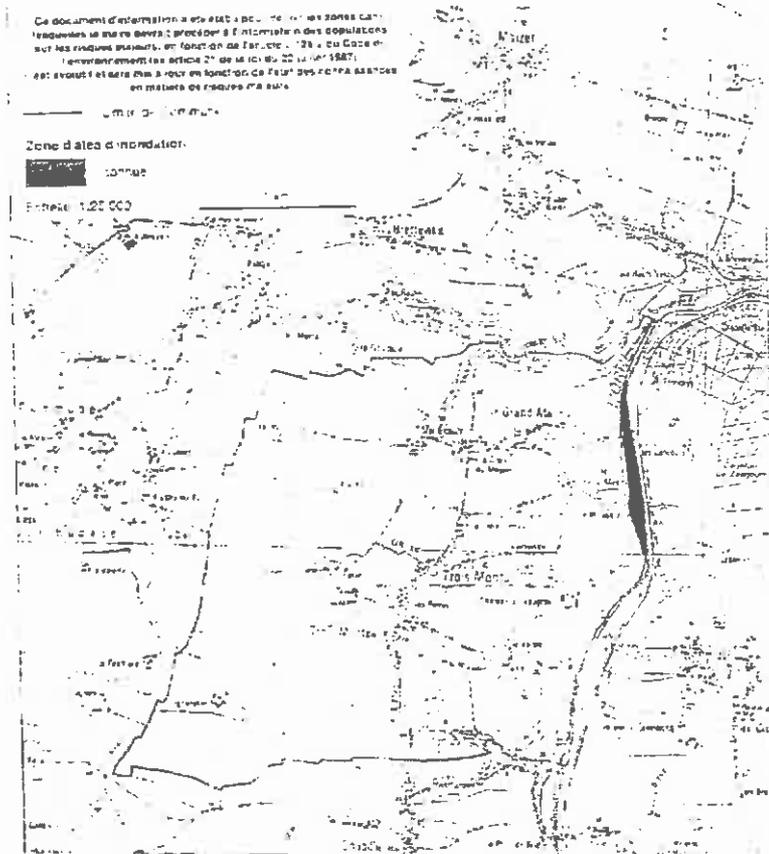
Document d'information de la Mairie de TROIS MONTS
sur les risques majeurs et technologiques

LES RISQUES MAJEURS

- ◆ Inondation
- ◆ Séisme
- ◆ Tempête

INFORMATION

PREVENTION



Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été réalisé conformément à la loi du 22 juillet 1987, pour vous informer sur les risques majeurs recensés sur la commune, ainsi que sur les consignes à suivre la cas échéant.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter à la Mairie le dossier communal synthétique établi par la Préfecture du CALVADOS.

21 Dec 2003

LES INONDATIONS

➤ Connaître

La commune est touchée par les crues de l'Orne à l'occasion de pluies importantes et durables. Il s'agit principalement d'inondations de plaines en bordure est de la commune, le long de l'Orne et le Moulin du Pray.

➤ Prévenir

Les impacts des pluies ont été réduits en entretenant régulièrement le cours d'eau.

La commune a adhéré au syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la Vallée de l'Orne.

Les champs d'inondation sont préservés de tout aménagement.

➤ Surveiller

Surveiller la montée des eaux (station de mesures de Thury-Harcourt)

➤ Alerter

En cas de danger, les personnes directement menacées sont alertées par le Maire et les sapeurs pompiers.

ADOPTER LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION !

- Montez immédiatement sur la hauteur la plus proche
- Suivez les consignes de sécurité qui vous seront transmises
- Ecoutez les radios locales, le répondeur météorologique (tél. : 08.92.68.02.14)

LE SEISME

➤ Connaître

Située dans le canton d'Evrecy, la commune de TROIS MONTS est classée en zone de sismicité très faible mais non négligeable.

➤ Prévenir

Le choix des fondations et la qualité de la construction ont une incidence importante sur la tenue des ouvrages en cas de séisme.

➤ Surveiller

Il n'existe pas de système fiable de prévision à court terme.

➤ Alerter

Mise en place du plan ORSEC départemental et en cas de catastrophe majeure d'un plan ORSEC de zone.

LA TEMPETE

➤ Connaître

Vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle)
On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 89 km/heure.

➤ Prévenir

Des cartes de vigilance météorologique sont émises 2 fois par jour à 6 h et 16 h.

➤ Surveiller

Consulter le répondeur de Météo-France Tél. 32.50 ou 08.92.68.02.14
Internet <http://www.meteofrance.fr>

➤ Alerter

Outre les consignes qui peuvent être données par les autorités, il faut :

- gagner un abri en dur
- fermer portes et fenêtres
- rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- mettre à l'abri les bêtes et le matériel ..